A.8. LE SUD INTERURBAIN

A.8.1. LA SITUATION

Le sud de l'arrondissement de Lille, de la Deûle à l'ouest jusqu'à la Pévèle à l'est, assure la transition entre l'agglomération lilloise et le Bassin minier. Cette double appartenance a caractérisé l'évolution de ce territoire.

Le secteur rassemble, de chaque côté du Carembault, deux nébuleuses de petites villes dont la population se situe entre 2 000 et 9 000 habitants environ. On distingue :

- à l'est : Phalempin, La Neuville, Wahagnies, Thumeries, Ostricourt ;
- à l'ouest : Bauvin, Provin, Annœullin, Allennes-les-Marais :
- au centre : le Carembault, plaine agricole autour des villages de Chemy, Camphin, Carnin, Herrin et Gondecourt.

Après une croissance industrielle et démographique relativement importante du début du siècle aux années 70, les villes ont connu certaines difficultés économiques et ont peu bénéficié de leur situation périurbaine : leur population stagne ou diminue depuis 1975.

Cette évolution est contraire aux prévisions du schéma directeur de 1973 qui prévoyait une forte extension urbaine du secteur Annœullin - La Bassée.

Le déclin démographique est plus sensible encore pour les villes de Thumeries, Ostricourt et Wahagnies. Ces dernières appartiennent au Bassin minier. Oignies, Libercourt et Carvin leur sont d'ailleurs contiguës. Les cités minières de Bois-Saint-Eloi, du Bois-Dion, ainsi que les terrils constituent l'héritage de la mine. L'activité industrielle est encore présente, mais le taux de chômage est important.

L'ensemble des villes reste donc peu attractif. Seules les petites communes rurales attirent de nouveaux habitants. Pourtant le secteur ne manque pas d'atouts :

• la situation : le sud de l'arrondissement, relativement bien relié à Lille et au Bassin minier, se situe à la croisée des infrastructures européennes majeures : l'autoroute A1, la rocade minière, le canal à grand gabarit de la Deûle connecté au réseau européen, l'aéroport de Lille-Lesquin ;

• l'environnement : le Carembault est encadré par deux zones naturelles importantes : la vallée de la Haute-Deûle à l'ouest, d'une grande richesse écologique, la forêt domaniale de Phalempin à l'est.

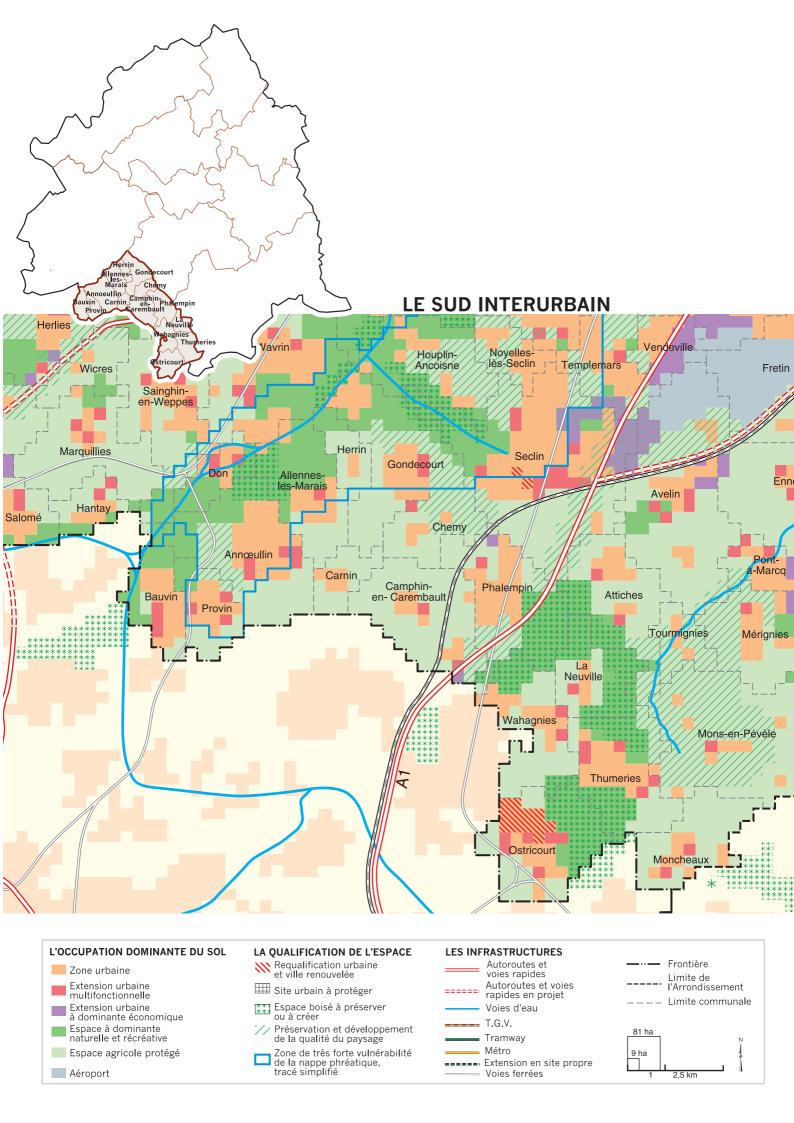
A.8.2. LES ENJEUX

Le sud de l'arrondissement de Lille ne trouvera sa pleine vocation que par rapport à la métropole lilloise, grâce à l'affirmation d'une vocation résidentielle, au développement de services, et par une requalification urbaine et paysagère.

Cette intégration suppose, par ailleurs, la prise en compte de deux éléments d'échelle métropolitaine, intéressant directement le sud de l'arrondissement de Lille :

- la zone de protection des champs captants protège la nappe souterraine de la craie, réserve en eau potable vitale pour la métropole lilloise : le Projet d'intérêt général (PIG) limite l'urbanisation et les activités polluantes. Sont concernés une partie des communes d'Allennes-les-Marais, d'Annœullin, de Bauvin, de Provin, de Chemy, de Gondecourt, de Carnin, et de Camphin;
- à la frange sud du territoire, la plateforme multimodale Delta 3 à Dourges Oignies constituera un pôle d'activités aux retombées importantes profitant de l'interconnexion de trois modes de transport (route, rail, voie d'eau), le tout non loin de l'aéroport de Lille.

Par ailleurs, l'utilisation par le futur tram-train de la voie ferrée vers Ostricourt améliorera la desserte par transports en commun et les liaisons avec la métropole.



A.8.3. LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les options stratégiques dégagées pour répondre aux objectifs locaux et métropolitains sont :

- le renforcement de la fonction résidentielle et tertiaire, notamment à partir de trois points d'appui : Annœullin, Phalempin et Ostricourt qui seront des pôles de services dont le rayonnement s'étendra aux communes voisines ;
- l'amélioration de la qualité urbaine par une diversification de l'offre de logements, en particulier en locatifs de moyenne et haute gamme ;
- la restructuration urbaine dans le secteur d'Ostricourt - Thumeries - Wahagnies, fortement marqué par l'activité minière et industrielle ;
- la protection d'un espace rural central ; cet espace comprend une zone homogène entre la RD39 et l'autoroute A1, maintenue pour sa richesse agricole et agronomique ;
- l'aménagement du parc de la Deûle, dans une

recherche de continuité avec les espaces écologiques et récréatifs du nord du Bassin minier. La valorisation de la forêt de Phalempin, par l'aménagement des bois périphériques par leur ouverture au public, et par une gestion respectueuse mais dynamique. Le tout constitue un élément essentiel de trame verte et bleue reliant la métropole lilloise et l'ancien Bassin minier. C'est le cœur vert de l'aire métropolitaine;

- la valorisation du réseau ferroviaire, par le développement préférentiel des espaces et des équipements situés autour des gares TER des villes désignées comme points d'appui, complété par le renforcement des autres réseaux de transport en commun ;
- l'amélioration du réseau viaire intercommunal structuré autour de la RD925 et de la RD39 dans le respect de la protection des champs captants ;
- la maîtrise forte des zones d'activités existantes. La zone industrielle de Gondecourt, en secteur sensible, doit faire l'objet d'une requalification environnementale exemplaire.